

Convention relative à l'établissement du « Territoire éducatif rural de la communauté de communes Adour-Madiran »

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 111-1, L. 113-1, L.211-1, L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, L. 214-1 et suivants, L. 421-10, L. 551-1 ;

Vu la loi n° 2016-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;

Vu l'avis du COPIL relatif au Plan d'action pour l'École dans les Hautes-Pyrénées consulté le 6 décembre 2021;

Vu la délibération de la communauté de communes Adour Madiran en date du 9 décembre 2021,

Entre l'Etat, représenté par :

- **Monsieur Rodrigue FURCY, préfet des Hautes-Pyrénées,**
- **Monsieur Mostafa FOURAR, recteur de l'académie de Toulouse,**
- **Monsieur Thierry AUMAGE, inspecteur d'académie directeur académique des Hautes-Pyrénées,**

d'une part,

Et :

- **La région Occitanie, représentée par**
- **Le département des Hautes-Pyrénées, représenté par Monsieur Michel PELIEU président,**
- **La communauté de communes Adour-Madiran, représentée par Monsieur Frédéric RE président,**

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule :

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales est le fondement de l'action engagée par l'Etat en matière éducative depuis 2017. Cette action volontariste s'est traduite tout d'abord par la priorité donnée au premier degré, avec l'abaissement à 3 ans de l'âge de l'instruction obligatoire et par l'engagement « 100% de réussite en CP » qui s'applique à tous les territoires de la République. Du premier degré jusqu'aux lycées, toutes les réformes engagées par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports répondent à un seul et même défi : l'égal accès de tous à un service public d'éducation de qualité, offrant sur tout le territoire les mêmes opportunités de réussite à chaque enfant et chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Les « territoires éloignés » posent à l'Ecole un défi spécifique. Du fait de la dispersion de l'habitat et des équipements publics, de l'éloignement des opportunités de poursuite d'études et d'emploi, ou de la déprise démographique et des difficultés économiques, certains territoires ruraux et périphériques présentent des singularités qui appellent de la part de l'institution scolaire une réponse globale et cohérente, construite avec les acteurs locaux et s'appuyant sur leurs richesses et leurs atouts.

La rentrée scolaire 2020 a marqué une nouvelle étape dans le soutien aux territoires ruraux ou éloignés, avec la tenue de l'engagement de ne fermer aucune école rurale sans accord préalable du maire. Elle est également marquée par la poursuite des programmes tels que le Plan Bibliothèques, le plan Ecoles numériques innovantes rurales et le soutien aux collectivités dans le cadre du Plan mercredi, ainsi que par l'extension aux écoles et aux collèges ruraux de dispositifs d'accompagnement tels que les Cordées de la réussite ou l'Ecole ouverte qui, dans le cadre des Vacances apprenantes, a permis aux élèves ayant le plus souffert des conséquences de la crise sanitaire de bénéficier de renforcement scolaire, d'activités éducatives et de loisirs pendant les vacances d'été.

Parce que les territoires ruraux ou éloignés ne constituent pas un ensemble homogène, la réponse du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports doit être élaborée au plus près des territoires, main dans la main avec les collectivités locales, en lien avec l'ensemble de la communauté éducative.

C'est l'objectif des « Territoires éducatifs ruraux » qui, dans le prolongement des réformes engagées, permettent de constituer un réseau de coopérations autour de l'Ecole comme point d'ancrage territorial, au service d'un projet éducatif porteur d'ambition pour les élèves et leurs familles, et vecteur de rayonnement pour le territoire lui-même.

Les « Territoires éducatifs ruraux » sont un cadre de réflexion commun visant à garantir une offre éducative de qualité et de proximité pour tous les élèves. Ils reposent sur une démarche partenariale qui associe les familles et réunit autour de l'enjeu éducatif, les services de l'Etat, les collectivités, les organismes sociaux, les partenaires associatifs et le secteur économique.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les orientations stratégiques et le plan d'action du territoire éducatif rural « Adour-Madiran » ainsi que ses modalités d'organisation, de financement et d'évaluation.

Article 2 : Périmètre du territoire éducatif rural

Le territoire éducatif rural « Adour-Madiran » est constitué sur le territoire formé par les communes de la communauté de communes.

Il comprend les écoles et établissements suivants :

E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Andrest
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Artagnan
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Bazillac
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Camalès
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Caixon
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Larreule
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Madiran

E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Escaunets
E.M.PU	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Escondeaux
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Lescurry
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Sarriac-Bigorre
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE	Labatut-Rivière
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Lafitole
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Lahitte-Toupière
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Sombrun
E.M.PU	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Vidouze
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Lascazères
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Soublecause
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Marsac
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Tostat
E.P.PU	F CAMESCASSE	Maubourguet
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Peyrun
E.M.PU	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE	Saint-Sever-de-Rustan
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE	Sénac
E.E.PU	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE	Pujo
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE	Saint-Lézer
E.P.PU	JACQUES PREVERT	Rabastens-de-Bigorre
E.P.PU	ECOLE PRIMAIRE	Siarrouy
E.M.PU	DU PETIT BOIS (Maternelle)	Vic-en-Bigorre
E.E.PU	PIERRE GUILLARD (Elémentaire)	Vic-en-Bigorre
E.P.PU	Groupe scolaire du PALAY	Pontiac-Villepinte

CLG	JEAN JAURES	Maubourguet
CLG	PIERRE MENDES France	Vic-en-Bigorre
LGT	PIERRE MENDES France	Vic-en-Bigorre
LP	PIERRE MENDES France	Vic-en-Bigorre

Article 3 : Diagnostic partagé du territoire/Les enjeux

Voir document en annexe de la convention

Article 4 : Plan d'actions

Une ambition affirmée de la réussite de tous les élèves du territoire

- **PIAL et territoire inclusif :**
 - Finalisation de l'articulation de l'accompagnement des élèves en situation d'handicap et de leur famille sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire entre tous les partenaires mobilisés (MEN, CD65, CAF, CCAM) vers un PIAL renforcé et articulé avec le Pôle d'Appui et de Ressources sur le Handicap (PARH).

- **Réflexion sur la réorganisation du réseau scolaire :**
 - Projet expérimental autour du collège de Maubourguet

- Pour l'ensemble des écoles du territoire en lien avec les indicateurs
- **Soutenir une offre de service périscolaire territorialement équilibrée et de qualité :**
 - Accompagner la mise en œuvre de la convention territoriale globale (CTG CAF-EPCI)
 - Pour une alimentation durable au titre de la restauration dans les écoles et établissements
 - Optimisation des transports (diminuer les déplacements des élèves entre les écoles)
 - Optimisation de l'organisation des accueils périscolaires (professionnalisation et formation continue des agents)
- **Le plan de relance numérique :**
 - Poursuivre l'équipement des écoles du territoire à travers l'appel à projet pour un équipement de bases des écoles.
 - Poursuivre l'équipement des établissements (Conseil départemental, Région)

Compenser les inégalités territoriales

- **Cordées de la réussite :**
 - En partenariat avec l'Université Toulouse 3 (Egalité Active),
 - En partenariat avec le Lycée D'enseignement Général Et de Technologies Agricoles Et Forestières Jean Monnet (Cultivons nos cultures).
- **Actions autour du sport :**
 - Proposition d'un internat d'excellence au collège Pierre Mendès France de Vic pour compenser l'éloignement et en lien avec l'ouverture de la section sportive « Activités physiques de pleine nature (APPN) ».
- **Projet culture cinéma audio-visuel :**
 - Projet culture inter degré en partenariat avec le lycée PMF de Vic en s'appuyant sur l'enseignement de spécialité rare « Cinéma audiovisuel (CAV)» et le cinéma CinéVic.
- **Dispositif « petits déjeuners » :** 13 écoles déjà impliquées dans le projet (environ 330 élèves).
 - Permettre aux écoliers de bénéficier de petits déjeuners gratuits et ainsi de ne pas commencer la journée le ventre vide, de rester concentrés pendant toute la matinée et ainsi d'apprendre dans les meilleures conditions.
- **Optimiser et sécuriser le service des enseignants du 2nd degré sur le territoire :**
 - Favoriser les partages de services entre les personnels des établissements du Territoire Educatif Rural.

Coordonner, suivre et valoriser les actions du Territoire Educatif rural Adour Madiran :

- **Effectuer un suivi et un bilan régulier des actions**
- **Valoriser les actions via les moyens de communication de chacun des partenaires.**

Article 5 : Engagements des parties

Les parties impulsent et soutiennent les dynamiques permettant d'optimiser l'articulation entre tous les temps de l'enfant, de garantir la continuité éducative entre les projets d'école, les projets éducatifs des structures d'accueil, en portant une vigilance particulière pour les enfants porteurs de handicap.

La Préfecture des Hautes-Pyrénées et ses services :

- ✓ Apportent un appui financier prioritaire aux projets de fusion d'écoles, de constructions d'écoles, (bâtiment, équipement numérique...), de création de maison de l'éducation dans le cadre de la mobilisation des crédits disponibles, notamment de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et au titre du plan de relance.
- ✓ Associent les services de l'éducation nationale à la concertation sur les projets de dotation financière pour l'immobilier scolaire, notamment dans le cadre du conseil départemental des représentants des collectivités locales qui détermine les priorités annuelles.

L'Éducation nationale, la Jeunesse, l'Engagement et le Sport:

- ✓ Assure la coordination et le suivi du plan d'action du Territoire Educatif Rural.
- ✓ Accompagne les élus sur les projets de restructuration du réseau des écoles
- ✓ S'engage au côté des autres partenaires pour atteindre un label « territoire inclusif »
- ✓ Accompagne les projets pédagogiques et éducatifs spécifiques participant au plan d'action du Territoire Educatif Rural, notamment par l'allocation des moyens.
- ✓ Accompagne les associations engagées dans le projet avec les crédits du FDVA.
- ✓ Renforce le Pôle d'Inclusion Scolaire notamment dans le recrutement commun des AESH avec l'EPCI. Il accompagne la transformation du PIAL afin qu'il soit renforcé en lien avec l'ARS.

Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

- ✓ S'engage à poursuivre l'équipement numérique des 2 collèges publics du territoire dans le cadre du Plan Numérique pour l'Éducation,
- ✓ S'engage à faciliter en concertation et avec l'accord des collectivités concernées, la réorganisation du réseau des écoles dans le cadre du concept de maison de l'éducation à Maubourguet en lien avec le collège Jean Jaurès.
- ✓ S'engage à accompagner les collectivités qui réalisent des travaux dans les écoles au titre des économies d'énergie et de restructuration.
- ✓ Participe au développement des actions culturelles et sportives notamment pour les sections sportives et l'action « collège au cinéma » progressivement mise en œuvre à partir de janvier 2022.

La Caisse d'Allocations Familiales des Hautes-Pyrénées :

- ✓ Accompagne les dispositifs complémentaires à la scolarisation des enfants de moins de trois ans en appui financier et en mobilisant des acteurs locaux de la petite enfance (collectivités locales, crèches, assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement maternels ...), notamment dans le cadre des conventions territoriales globales.
- ✓ Accompagne les dynamiques éducatives, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du projet éducatif territorial et de la convention territoriale globale.

La communauté des communes Adour Madiran :

- ✓ Participe à l'élaboration du schéma d'aménagement du territoire scolaire à partir d'une analyse concertée avec les différents acteurs, sur la base d'indicateurs partagés.
- ✓ Favorise la réussite des parcours de tous les élèves et contribue à leur enrichissement dans l'organisation des transports, dans l'équipement numérique des écoles, dans les projets culturels
- ✓ Intègre le cas échéant dans le cadre des conventions territoriales globales avec la CAF la logique de parcours de la petite enfance jusqu'au collège prenant en compte la scolarisation.
- ✓ Accompagne activement la réflexion sur le concept de maison de l'éducation sur le territoire.
- ✓ Conventionne avec l'éducation nationale lorsque leur compétence les y autorise, afin d'assurer un recrutement commun d'accompagnants (AESH) au titre de l'inclusion pour les élèves porteurs d'un handicap. Cette généralisation du principe du "second employeur" permettra aux accompagnants qui le souhaitent d'augmenter leur temps de travail moyen et garantira aux élèves une meilleure continuité de leur accompagnement entre les temps scolaire et périscolaire et extrascolaire.

Article 6 : Comité de pilotage

Un comité de pilotage local est installé à la signature de la présente convention. Il fixe les orientations stratégiques du territoire éducatif rural et en définit le plan d'actions. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation des actions qui concourent à la réalisation des objectifs stratégiques. Il contribue à la coordination de l'ensemble des acteurs mobilisés et veille à la bonne information des personnels et des familles sur le projet et ses réalisations.

Il est présidé par l'inspecteur d'académie directeur académique des Hautes-Pyrénées. Il comprend :

- Le préfet ou son représentant ;
- L'IA-Dasen ou son représentant ;
- La Présidente de Région ou son représentant ;
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant ;
- Le Président de la communauté de communes ou son représentant ;
- Le directeur de la CAF ou son représentant ;
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription Tarbes- Val d'Adour-Madiran ;
- La principale du collège de Maubourguet ;
- Le proviseur du lycée/collège P. Mendès-France de Vic-en-Bigorre ;

Le comité de pilotage peut être ouvert aux partenaires du territoire éducatif rural et inviter des membres experts en tant que de besoin.

Il se réunit autant que de besoin.

Article 7 : Echanges de données

La présente convention constitue le cadre général d'éventuels échanges de données dans le respect des :

- Dispositions législatives et réglementaires s'imposant à chaque partenaire, notamment au regard de la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du Règlement Général de Protection des Données (RGPD),
- Décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Les parties s'engagent réciproquement à communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 8 : Suivi et évaluation

Le suivi et la mise en œuvre des actions prévues à la présente convention sont assurées par le comité de pilotage qui fixe la liste des indicateurs qui feront l'objet d'un suivi régulier.


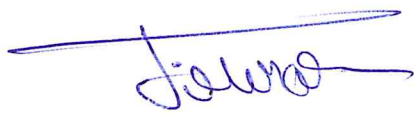

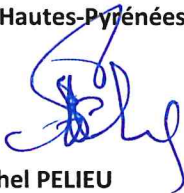

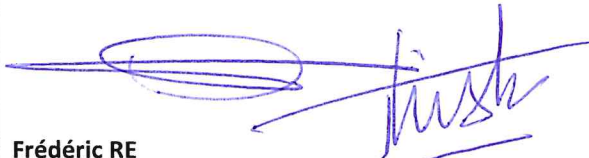
Un bilan annuel des actions sera établi par le comité de pilotage chaque année et présenté au COPIL du plan d'action départemental

Un premier bilan de la démarche partenariale engagée au sein du territoire éducatif rural sera réalisé par le comité de pilotage avant le 30 juin 2022. Ce bilan permettra le cas échéant de réajuster la méthode et le plan d'actions pour l'année 2022/2023.

Article 9 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans et pourra être reconduite par avenant.

A Tarbes, le 11 janvier 2022

<p>Le Préfet des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Rodrigue FURCY</p>	<p>Le Recteur de l'Académie de Toulouse</p>  <p>Mostafa FOURAR</p>
<p>La Présidente de la région Occitanie</p>  <p>Carole DELGA</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Michel PELIEU</p>
<p>L'inspecteur d'académie, Directeur Académique des Hautes-Pyrénées</p>  <p>Thierry AUMAGE</p>	<p>Le Président de la Communauté de Communes Adour Madiran</p>  <p>Frédéric RE</p>

ANNEXE A LA CONVENTION TER ADOUR MADIRAN (ARTICLE 3)

CONSTAT DE LA SITUATION DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION SCOLAIRE

LE TERRITOIRE

GEOGRAPHIE :

Avec près de 25000 habitants répartis sur 72 Communes, la Communauté de Communes Adour Madiran constitue la seconde plus grande intercommunalité des Hautes-Pyrénées.

La Communauté de Communes représente une population de 24 583 habitants répartie sur une superficie de 525,09 km² soit une densité de 47 habitants par km².

Le territoire est limitrophe du département des Pyrénées-Atlantiques et comprend 11 communes de ce département.

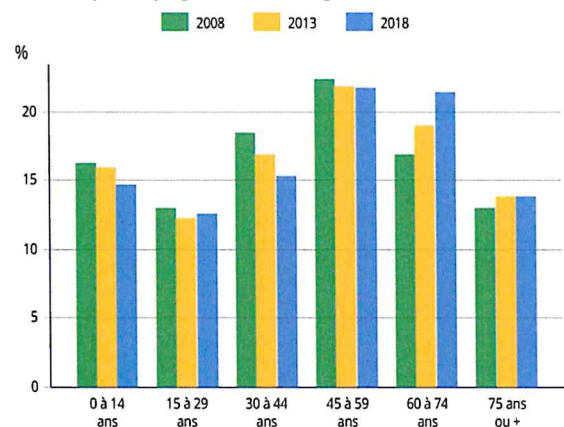
DEMOGRAPHIE

POP T0 - Population par grandes tranches d'âges

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	24 079	100,0	24 522	100,0	24 238	100,0
0 à 14 ans	3 918	16,3	3 929	16,0	3 557	14,7
15 à 29 ans	3 131	13,0	3 014	12,3	3 065	12,6
30 à 44 ans	4 457	18,5	4 154	16,9	3 741	15,4
45 à 59 ans	5 385	22,4	5 366	21,9	5 285	21,8
60 à 74 ans	4 059	16,9	4 657	19,0	5 218	21,5
75 ans ou plus	3 130	13,0	3 403	13,9	3 373	13,9

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Une baisse de la population entre 2013 et 2018; **la tranche d'âge 0-14 diminue** sur ce territoire conformément à la tendance départementale. La population des 60 à 74 ans elle augmente significativement.

ECONOMIE

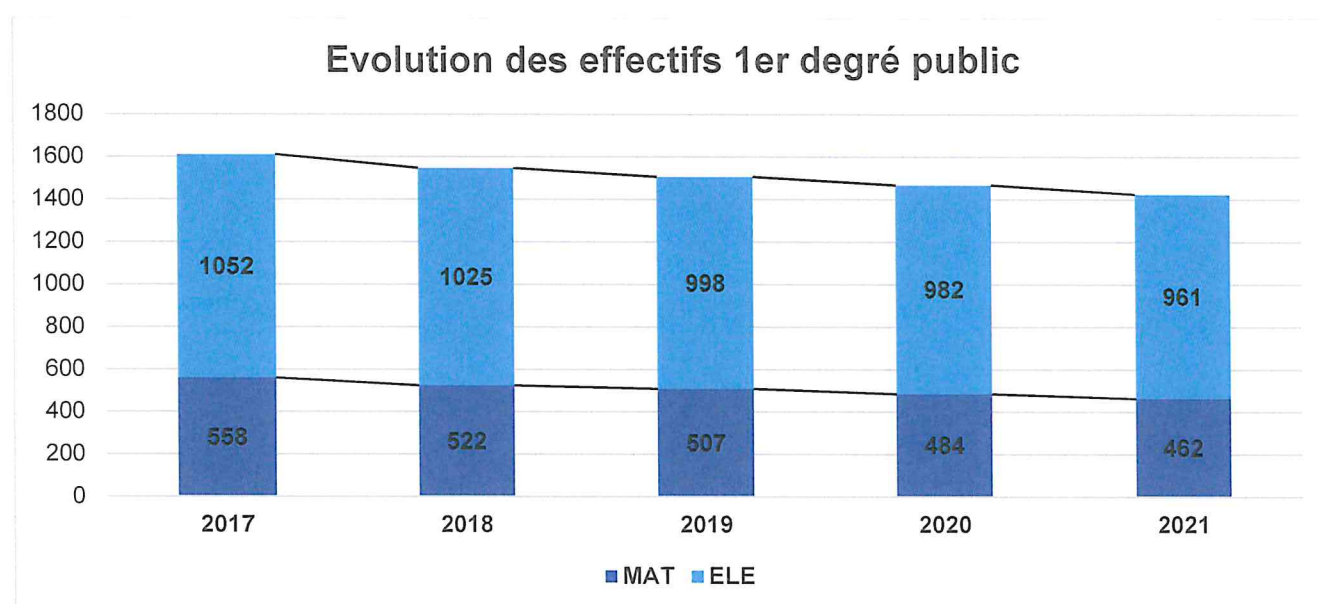
Territoire agricole et viticole, la CCAM possède quelques industries de transformation et des activités de service. Le poids des services publics reste important surtout à Vic-en Bigorre. Elle cherche à dynamiser son réseau

d'entreprises par 5 différentes zones d'activités afin de pouvoir attirer à nouveau des familles de jeunes actifs. Si le sud est une zone d'implantation de familles de la périphérie de l'agglomération Tarbaise le reste du territoire est aussi attractif pour l'installation de retraités, la recherche d'une bonne qualité de vie, qui viennent concurrencer les jeunes actifs sur le marché immobilier.

EDUCATION

Le réseau scolaire s'organise autour du collège Jean Jaurès, au nord de la communauté de communes, située à MAUBOURGUET, de la cité scolaire Pierre MENDES-FRANCE à VIC-EN-BIGORRE (Collège, SEGPA, Lycée professionnel, Lycée général et technologique) et du LEGTA Jean MONNET (enseignement agricole). Il comprend 30 écoles publiques.

30 écoles (1423 élèves en 2021):

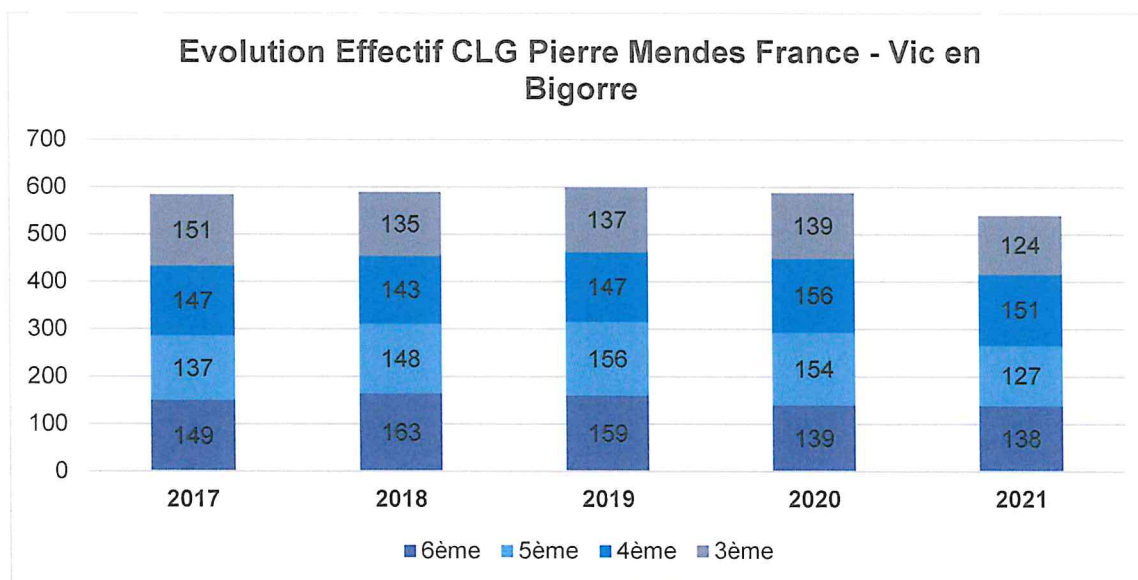
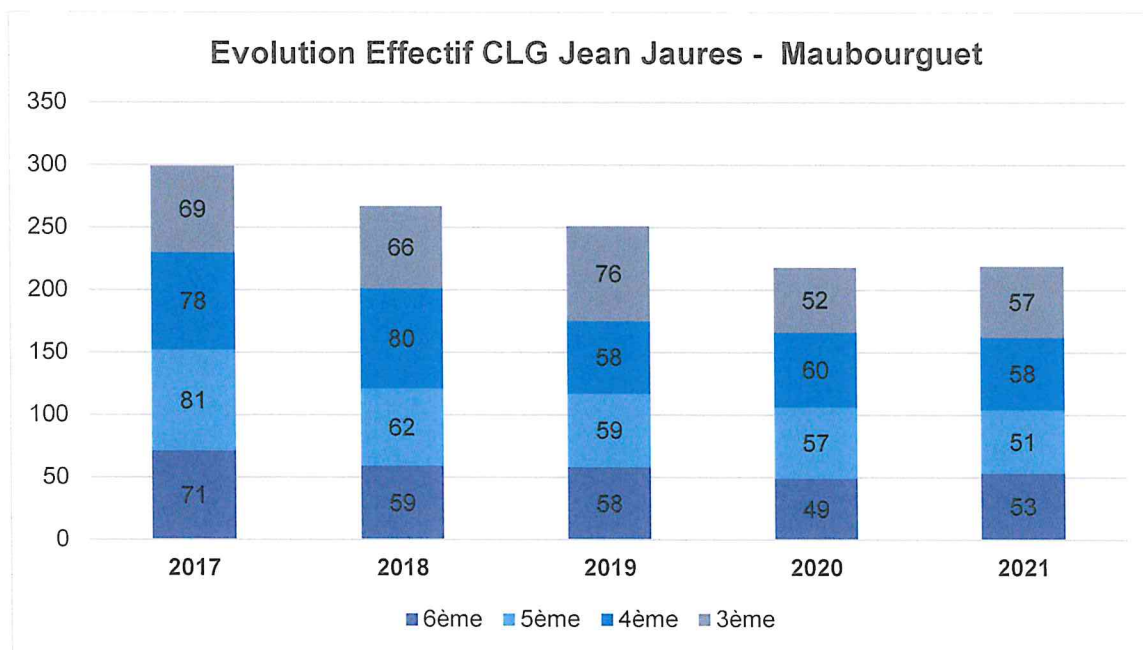


Comme sur l'ensemble du département la population est en baisse démographique et cela se traduit également à travers les effectifs dans les écoles du territoire Adour Madiran. Sur la communauté de communes Adour Madiran, une réflexion est en cours pour restructurer et concentrer les RPI en lien avec une démographie en forte baisse.

Enseignement privé sous-contrat : un collège Saint-Martin (Vic en Bigorre) et deux écoles sous contrat Jeanne d'Arc (Maubourguet) - Saint-Martin (Vic en Bigorre)

Les collèges du secteur, **collège Jean JAURES** et **collège Pierre MENDES-FRANCE** se situent respectivement sur les communes de Maubourguet et de Vic-en-Bigorre; leur indice d'éloignement (IDE), est de 0,2 pour celui situé au sud du territoire et de 2,1 pour le collège de Maubourguet situé au Nord.

Evolution des effectifs dans les collèges :



Deux établissements différents : un de petite taille au nord du territoire, l'autre intégré dans une cité scolaire complète au sud du territoire. Les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années à Maubourguet. On peut également constater pour 2021 une baisse significative des effectifs sur le collège de Vic en Bigorre liée à une perte conséquente sur le niveau 6^{ème} depuis 2020.

L'offre de formation

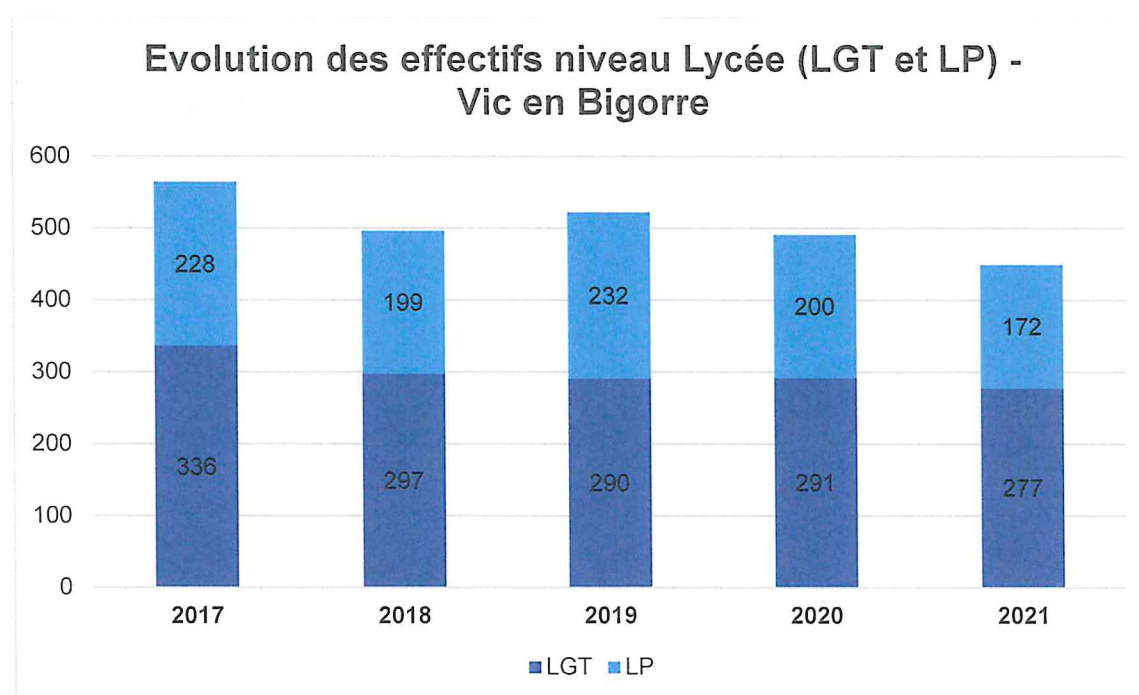
- ✓ Les collèges proposent en langues vivantes l'anglais et l'espagnol. Les élèves peuvent également bénéficier des options latin et Occitan et suivre également la section bilingue Anglais/Espagnol à Maubourguet et Anglais/Occitan à Vic-en-Bigorre
- ✓ Les établissements disposent également d'une section sportive (Lutte à Maubourguet et Vic-en-Bigorre)

Les lycées du secteur proposent une grande variété de filières :

- ✓ EDS du socle: Humanités, littérature et philosophie ; Histoire, géographie géopolitique et sciences politiques ; Sciences économiques et sociales ; Mathématiques ; Physique-chimie ; Sciences de la vie et de la terre ; Langues, littératures et cultures étrangères Anglais
- ✓ EDS Rare : Arts cinéma-audiovisuel

Filières professionnelles : Opérateur(trice) logistique ; Systèmes Numériques ; Prothèse dentaire ; Métiers élec. Environ. Connecté ; MET.Gest.adm.tra&LOG ; Syst. Num. Opt sureté et sécurité infrastruc.

Un BTS en prothèse Dentaire.



PLAN D'ACTION POUR LES ECOLES

Le plan d'action s'inscrit dans la continuité des travaux dirigés par les comités interministériels aux ruralités proposant l'éducation en zone rurale et montagne confrontés à des baisses structurelles des effectifs du premier degré, pour lesquels l'existence d'une offre éducative de qualité et de proximité est un enjeu essentiel de l'attractivité et du développement économique et social local. L'État réaffirme la priorité nationale permettant d'assurer l'équité territoriale pour un maintien d'une école de qualité sur l'ensemble du territoire et favorisant la réussite scolaire des élèves.

Fondé à partir de constats partagés par les acteurs du territoire des Hautes-Pyrénées et les services de l'État, le plan d'action exprime un objectif, en conformité avec le projet de l'Académie de Toulouse (axe 1) :

« S'engager pour la réduction des inégalités scolaires ».

Il a pour objet de poser les principes qui président au travail sur l'organisation du tissu scolaire du département. En effet, l'école peut désormais être envisagée comme étant celle du territoire et non plus seulement celle de la commune. Il s'agit de faire fonds sur la méthode de travail retenue lors de la mise en œuvre du protocole ruralité signé le 24 octobre 2014 et les objectifs et leviers sur lesquels il s'appuie.

Trois plans d'action successifs ont été signés (2014/2017/2021) dans le département des Hautes-Pyrénées et ont permis d'accompagner le travail de restructuration et de maillage du réseau des écoles sur chacun des territoires en concertation avec l'ensemble des élus, partenaires institutionnels et représentants de l'Etat.

En lien avec la convention territoriale globale signée sur la communauté de communes, une attention est à apporter à la petite enfance puisqu'une diminution des naissances est relevée depuis 10 ans, via la mise en place d'un observatoire et l'accompagnement des familles qui se caractérisent par une part en augmentation de la monoparentalité.

La communauté de communes d'Adour Madiran est certainement l'EPCI la plus avancée dans cette démarche de co-construction du réseau éducatif mais également dans le domaine petite-enfance. Pour illustrer, on peut voir l'investissement de l'Etat dans ces domaines pour ce territoire depuis 2017 :

Opérations cofinancées par l'état (données transmises par la préfecture)				
Communes	Date	Type de financement	Montant	Détail de l'opération
ESCONDEAUX	09/07/1905	DETR	20 000,00 €	Création d'une cantine scolaire
CC ADOUR MADIRAN	26/10/2017	DSIL	50 000,00 €	création d'une maison d'assistance maternelle
SOUBLECAUSE	02/11/2017	DETR	3 000,00 €	Extension du préau de la cantine et travaux PMR à la mairie
CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	22/11/2017	DETR	60 000,00 €	Rénovation de l'école
CC ADOUR MADIRAN	28/09/2018	DSIL	20 000,00 €	Construction du pôle Enfance-jeunesse de Rabastens Bigorre
CC ADOUR MADIRAN	22/07/2019	DETR	133 589,00 €	Travaux d'investissement dans les écoles de la CCAM
LARREULE	14/08/2020	DETR	25 000,00 €	Réhabilitation du terrain de tennis municipal en terrain multisports pour les activités du groupement scolaire.
LARREULE	2020	DETR	25 000,00 €	Réhabilitation d'une plateforme et installation d'un city stade
LASCAZERES	2021	DSIL	53 568,00 €	Réseau chaleur : installation d'un système de chauffage (géothermie) et travaux sur divers bâtiments communaux (gîte, mairie, école et centre de loisirs)
SAINT LEZER	2021	DSIL	13 328,00 €	Rénovation énergétique du bâtiment de la mairie/école
PEYRUN	2021	DSIL	En cours d'instruction	Projet de rénovation et d'isolation de la cantine scolaire de Peyrun
VIC EN BIGORRE	2021	DSIL	En cours d'instruction	Rénovation énergétique des bâtiments communaux
Communauté de communes ADOUR MADIRAN	2021	DETR	En cours d'instruction	Travaux d'investissement sur les bâtiments scolaires de la communauté de communes Adour Madiran
Communauté de communes ADOUR MADIRAN	2021	DETR	En cours d'instruction	Travaux de rénovation de l'école et de la cantine de Vidouze - T1

SITUATION DES ELEVES

CARACTERISTIQUES SCOLAIRES DES ELEVES DU TERRITOIRE

IPS collège Pierre Mendès-France :

Indice de position sociale		2016	2017	2018	2019	2020
Niveau collège hors SEGPA	Etab	105,2	104,7	105,5	105,5	106
	Dépt	102,9	103,7	103,3	103,7	103,6
	Acad	109,1	109,4	109,4	109,4	109,6
	France	104,4	104,6	104,6	104,7	104,8
Entrants en 6ème	Etab	105,2	103,8	110,6	99,5	102,5
	Dépt	102,8	104,1	103,8	102,4	101,4
	Acad	109,3	109,1	108,3	108,6	109
	France	104,4	104,7	103,7	104,2	104,2
SEGPA	Etab	74	72	71,7	74,4	72,6
	Dépt	70,3	69,3	69,3	71,2	70,5
	Acad	72,9	73,1	73,2	73,6	73,4
	France	70,6	70,9	71,2	71,6	71,8
Ensemble des élèves	Etab	103	102,6	103,2	103,5	103,8
	Dépt	102,4	103,1	102,8	103,2	102,9
	Acad	108,6	108,8	108,8	108,8	109
	France	103,7	104	104	104,1	104,1

IPS collège Jean Jaures (Maubourguet)

Indice de position sociale		2016	2017	2018	2019	2020
Entrants en 6ème	Etab	97,4	95,1	87,8	102,5	91,6
	Dépt	102,8	104,1	103,8	102,4	101,4
	Acad	109,3	109,1	108,3	108,6	109
	France	104,4	104,7	103,7	104,2	104,2
Ensemble des élèves	Etab	99,1	98,6	94,9	98,3	97,5
	Dépt	102,4	103,1	102,8	103,2	102,9
	Acad	108,6	108,8	108,8	108,8	109
	France	103,7	104	104	104,1	104,1

L'indice de position sociale (IPS) des élèves est un indice sans dimension compris entre 38 et 179. Plus cet indice est élevé, plus le contexte familial de l'élève est favorable à sa réussite scolaire.

Sur le territoire Adour-Madiran les indices démontrent une différence significative de niveau social entre le sud et le nord du département ; sur le collège de Maubourguet nous sommes en dessous des moyennes départementales, académiques et nationales.

Distribution par PCS regroupées		2020 CLG JJ	2020 CLG PMF
Cadres supérieurs et enseignants	Etab	7,8	11,9
	Dépt	16,8	16,8
	Acad	25,9	25,9
	France	23,4	23,4
Cadres moyens	Etab	13,8	17,1
	Dépt	14,1	14,1
	Acad	13,4	13,4
	France	12,2	12,2
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	Etab	38,5	30,2
	Dépt	33,7	33,7
	Acad	28,1	28,1
	France	26,1	26,1
Ouvriers et inactifs	Etab	30,3	39,7
	Dépt	30,3	30,3
	Acad	28,4	28,4
	France	33,8	33,8
Non renseignée	Etab	9,6	1,1
	Dépt	5,1	5,1
	Acad	4,2	4,2
	France	4,6	4,6

La distribution des PCS ci-dessus montre également une différence entre le sud et le nord du territoire

Score moyen des élèves de sixième CLG JJ		2017	2018	2019	2020
Score en mathématiques	Etab	241,6	251,0	250,7	256,1
	Dépt	255,1	251,4	251,3	255,2
	Acad	255,3	254,2	255,4	261,5
	France	250,5	249,0	248,6	252,6
Score en français	Etab	239,9	253,2	247,2	247,7
	Dépt	250,7	254,9	252,6	262,0
	Acad	254,3	257,0	260,0	267,3
	France	250,5	253,6	254,7	261,1
Score moyen des élèves de sixième CLG PMF		2017	2018	2019	2020
Score en mathématiques	Etab	256,6	238,2	264	259,4
	Dépt	255,1	251,4	251,3	255,2
	Acad	255,3	254,2	255,4	261,5
	France	250,5	249	248,6	252,6
Score en français	Etab	248,3	235,6	259,1	255,8
	Dépt	250,7	254,9	252,6	262
	Acad	254,3	257	260	267,3
	France	250,5	253,6	254,7	261,1

Les résultats des élèves à l'entrée en 6° sont au-dessous des moyennes départementales, académiques et nationales pour le nord du territoire.

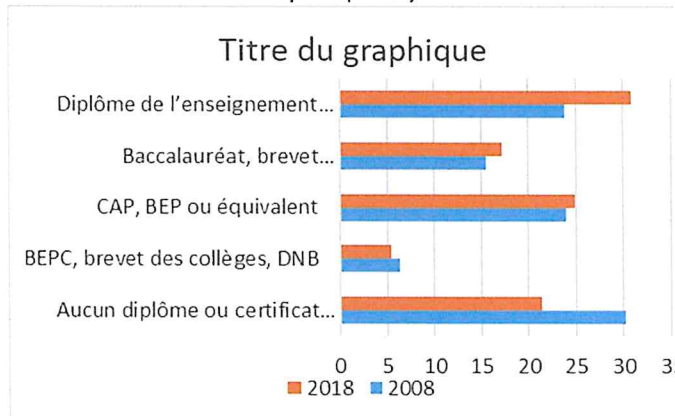
Taux de passage post-3ème		2020 CLG PMF	2020 CLG JJ
Redoublement	Etab	5,2	0
	Dépt	1,5	1,5
	Acad	1,9	1,9
	France	1,9	1,9
2nde GT	Etab	65,2	54,8
	Dépt	63,5	63,5
	Acad	66,2	66,2
	France	64,1	64,1
2nde PRO	Etab	17,8	24,7
	Dépt	21,6	21,6
	Acad	18,8	18,8
	France	20,7	20,7
CAP	Etab	3	4,1
	Dépt	3,9	3,9
	Acad	2,6	2,6
	France	3,8	3,8
Agriculture	Etab	3,7	11
	Dépt	4,4	4,4
	Acad	4,8	4,8
	France	3,3	3,3
Apprentissage	Etab	4,4	1,4
	Dépt	3,5	3,5
	Acad	3,8	3,8
	France	4,2	4,2
Autres situations	Etab	0,7	4,1
	Dépt	1,7	1,7
	Acad	1,8	1,8
	France	2	2

L'orientation post 3^{ème} est différente ici encore sur les deux parties du territoire. Sur le nord on observe un taux de passage en 2nd GT inférieur aux moyennes départementales, académique et nationales

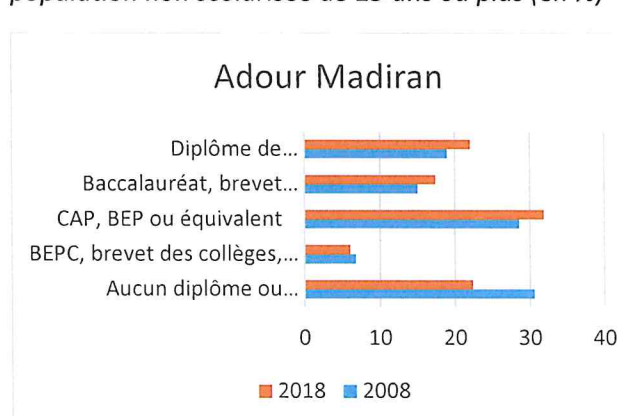
Concernant l'orientation en 1ère, les 2 parties du territoire se rejoignent avec une moyenne de 74% de passage en filière générale.

Les diplômés :

France / Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Adour Madiran / Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)



Le taux de diplômés de l'enseignement supérieur est assez en deçà de la moyenne nationale ; le taux est par contre nettement supérieur en ce qui concerne le niveau 3.

LES ACTIONS EXISTANTES POUR LES ELEVES DU TERRITOIRE

Actions menées sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire

Accueil des enfants et des jeunes en temps péri et extra-scolaire :

La communauté de communes Adour Madiran a la compétence scolaire et périscolaire sur l'ensemble du territoire ce qui permet aujourd'hui une structuration et une offre très complète.

- ✓ 435 places et 5 implantations en périscolaire (Maubourguet et Vic totalisent près de 85% des places, le reste concerne les RPI de Larreule, Labatut et des Enclaves)
- ✓ 202 places pour l'accueil du mercredi sur 6 implantations assurant la couverture du territoire
- ✓ 217 places pour l'accueil pendant les vacances scolaires sur 6 implantations
- ✓ Des accueils à destination des adolescents sont organisés sur les communes de Vic et Maubourguet. Ils proposent régulièrement des séjours avec hébergement

PEDT/PLAN MERCREDI : un PEDT est déployé sur plusieurs communes, datant pour certain d'avant la prise de compétence. Un PEDT et Plan Mercredi se construit sur l'ensemble du territoire en parallèle de la restructuration du réseau scolaire.

Accompagnement, orientation, réussite :

- ✓ **Cordée de la Réussite** Egalite Active en Midi-Pyrénées portée par l'Université Paul Sabatier – Toulouse III et localement par le Centre Universitaire Tarbais (CUTP) ; plusieurs volets à son action, dont « Diversité et réussite dans l'ESR », « Accueil du handicap », « Égalité F-H », « Égalité des territoires ».

Partenaires culturels et sportifs :

La communauté de communes a fait le choix de décentraliser son action culturelle et de l'étendre à l'ensemble du territoire. Rendre la culture accessible aux habitants les plus éloignés des centres-bourgs est désormais une préoccupation des élus locaux.

Grâce à la coopération entre le tissu associatif des communes et le pôle culturel Adour Madiran, la plupart des manifestations sont libres et gratuites, ceci afin que des raisons économiques ne soient pas un frein à l'accès pour tous à la culture.

Dans les écoles :

Dispositif « une école une œuvre.
Classe chantantes.

Activités sportives :

UNSS : Le département des Hautes-Pyrénées comporte proportionnellement le plus grand nombre de sections sportives scolaires dans l'académie de Toulouse. Sur 32 sections sportives scolaires, plus de la moitié sont situées dans des collèges ou lycées en zone rurale. Elles contribuent à la cohésion d'établissements isolés comportant parfois un internat. Elles s'articulent avec un tissu associatif fort, avec des clubs sportifs civils dynamiques:

En grande majorité **labellisés Génération 2024**, les établissements qui en comportent montent chaque année des actions liées aux valeurs de l'olympisme mais également du paralympisme. L'Union Nationale du Sport Scolaire des Hautes-Pyrénées (UNSS65) encourage ces diverses manifestations notamment lors de la Journée Nationale du Sport Scolaire (JNSS), la semaine olympique et paralympique (SOP) ou encore la journée olympique et paralympique (JOP) :ex : en moyenne 5000 élèves participent chaque année à la JNSS.

L'essence même de l'UNSS participe à l'ouverture culturelle et sportive des élèves scolarisés dans les zones rurales en proposant des rencontres sportives inter-établissements.

Notons que l'UNSS65 se situe chaque année parmi les 10 meilleurs départements français en terme de pourcentage de licenciés (+ de 30%).

Engagement dans des projets de développement durable, type labellisation E3D

Plusieurs écoles sont déjà labellisées E3D

UN RECENSEMENT DES RESEAUX OU COMPOSITIONS STRUCTURELLES DES ETABLISSEMENTS CIBLES :

PIAL : A la rentrée 2020, les PIAL de Vic et Maubourguet ont fusionné. Toutes les écoles de ces secteurs étaient déjà incluses dans le PIAL l'année dernière. Il faut noter que le PIAL de Vic a été au départ un PIAL expérimental (depuis décembre 2018) dont le fonctionnement a été un point de repère avant la généralisation des PIAL à tout le département à la rentrée scolaire 2019.

Le PIAL dispose d'un coordonnateur.

Des COPIL restreints sont programmés tout au long de l'année, un COPIL bilan se tient chaque fin d'année scolaire.

ULIS : un dispositif est en place dans une école et dans les 2 collèges du territoire

SEGPA : le collège Pierre Mendès France de Vic en Bigorre accueille des élèves dans la section d'enseignement général et professionnel adapté

Etat des liaisons inter-degré

Dans le cadre du plan de formation, stage de continuité cycle 3.
Conseils écoles-collèges

Petite-Enfance :

La petite enfance est également une compétence de la communauté de communes qui travaille comme sur la partie scolaire sur un maillage du territoire.

LES ACTIONS EXISTANTES POUR LES ENSEIGNANTS DU TERRITOIRE

• **RH de proximité**

Le service de ressources humaines de proximité est un service personnalisé d'accompagnement, de conseil et d'information à destination de tous les personnels du ministère, quels que soient leurs corps et leurs fonctions.

Ce service est en place et effectif depuis plusieurs années dans le département et permet notamment de répondre aux spécificités qui peuvent être rencontrées dans ce territoire (gestion des services partagés par exemple) et permettre ainsi la mise en place d'un l'accompagnement des personnels, au plus près de leur terrain d'exercice et au service de leur souhait d'évolution professionnelle

• **Constellations pour le 1er degré** : l'ensemble des enseignants du territoire seront intégrés en 2022-2023 au dispositif des constellations. Ce dispositif innovant permet un développement professionnel des équipes pédagogiques par des temps d'analyses de pratiques, d'apports d'éclairages théoriques et parfois par un accompagnement par un chercheur en didactique des disciplines (mathématiques ou français). Il donne lieu obligatoirement en fin d'année scolaire à « un marché de connaissances » où des pratiques croisées, des outils performants pour la réussite des élèves sur des compétences cibles sont présentés :

• **Implication dans des Formations d'Initiative Locale** : l'équipe pédagogique du collège peut se mobiliser sur ce dispositif à partir d'une analyse des besoins des élèves via les évaluations nationales, les réunions de type équipes éducatives.

QUEL ECOSYSTEME DANS LES TERRITOIRES PROPOSES ?

L'enseignement supérieur propose une large offre de formations dans le département (<https://www.cutp.fr/la-formation-superieure-dans-le-65/>). Plusieurs universités toulousaines (UT3 et UT2J), l'Université des Pays de Pau et de l'Adour, l'ENIT sont ancrées dans les Hautes-Pyrénées.

Dans le cadre de l'opération vacances apprenantes, ou dans la mise en place des sites d'accueil des enfants de personnels prioritaires pendant les périodes de confinement, le territoire a été un acteur majeur.

A travers le Plan d'Action pour les Ecoles, l'ensemble des élus du territoire se mobilise et réfléchit au maillage du réseau scolaire.